



# L'ARBRESLE EN COMMUN

Maison des Associations – 33 bis rue Gabriel Péri – 69210 L'ARBRESLE  
[www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org) [contact@larbresle-encommun.org](mailto:contact@larbresle-encommun.org)

## EDITORIAL ...

«L'Arbresle en Commun» est issue de la liste «Unis pour L'Arbresle» créée lors des dernières élections municipales. Notre association, forte d'une équipe jeune et dynamique et de quatre élus, souhaite susciter des réflexions et des idées pour le développement harmonieux de notre cité.

Nous voulons que perdure un lien entre les conseillers municipaux de l'opposition et les Arbreslois. Pour ce faire, notre équipe informera régulièrement la population sur les actions menées par les élus, tout en veillant à faire «remonter» les interrogations des Arbreslois.

L'objectif est de rassembler des personnes autour de projets communs. Notre association souhaite fédérer un maximum de monde et s'épanouir avec ceux d'entre vous qui ont envie de s'impliquer, ou tout simplement nous soutenir pour préparer l'avenir dans l'intérêt de chacun.

Hervé MAZUY

Président de L'Arbresle en Commun  
[h.mazuy@larbresle-encommun.org](mailto:h.mazuy@larbresle-encommun.org)

*Bonne Année*  
*2009*

Les membres du Conseil d'administration de L'Arbresle en Commun et moi-même, profitons de ce bulletin pour vous souhaiter, ainsi qu'à tous vos proches, une très bonne année 2009.

## NOTRE ASSOCIATION

### LE BUREAU DE L'ARBRESLE EN COMMUN

Président	Hervé MAZUY (36 ans)
Vice-président	Daniel BROUTIER (53 ans)
Secrétaire	Jérôme SAINT BONNET (38 ans)
Trésorière	Michelle CURIEUX (33 ans)

### LES ÉLUS DE LA LISTE «UNIS POUR L'ARBRESLE»

- ☆ Jean-Louis MAHUET : Tête de liste aux dernières élections municipales ; adjoint de 1995 à 2001 ; conseiller municipal depuis 1983 ; conseiller communautaire depuis 1995.
- ☆ Jean CHEVALIER : Maire de 1995 à 2001 ; ancien adjoint et conseiller municipal.
- ☆ Nicole THERON : Conseillère municipale depuis 2001.
- ☆ Thierry DEGRANGE : Conseiller municipal depuis 2008

### REPRÉSENTATION DE NOTRE GROUPE

#### A LA CCPA :

Jean-Louis MAHUET est notre UNIQUE représentant dans les commissions suivantes : Jeunesse, Animations et Loisirs ; Sports et Equipements Sportifs ; Infrastructures et Déplacements ; Environnement ; titulaire au Syndicat de Rivières Brévenne /Turdine (SYRIBT) ; titulaire à l'Association de Gestion du Boulodrome ; suppléant au Syndicat Ouest Lyonnais

#### DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

<i>Urbanisme :</i>	J.L. Mahuet
<i>Vie Associative/Communication :</i>	N. Théron, T. Degrange
<i>Affaires Scolaires :</i>	T. Degrange
<i>Vie citoyenne/Développement Eco. :</i>	N. Théron, J. Chevalier
<i>Culture/Personnel Municipal :</i>	N. Théron
<i>Finances :</i>	J. Chevalier, T. Degrange
<i>Sports et Jeunesse :</i>	J.L. Mahuet, T. Degrange
<i>Environnement :</i>	N. Théron, J.L. Mahuet

## ECRIVEZ-NOUS, SOUTENEZ NOUS ...

Nous recueillons des dons et cotisations pour faire vivre notre association.

### L'ARBRESLE EN COMMUN

Maison des Associations - 33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'ARBRESLE  
[contact@larbresle-encommun.org](mailto:contact@larbresle-encommun.org) [www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org)



# INTERVENTIONS DES ÉLUS MEMBRES DE L'ASSOCIATION

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

*(Conseil Municipal du 11/04/08)*

Pour la première fois ces subventions ne seront pas augmentées, au moins du coût de la vie. Nous avons regretté ce manque de considération pour la vie associative pourtant créatrice de lien social dans notre commune.

## LE TOUR DE PASSE-PASSE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE BUDGET DE L'EAU

*(Conseil Municipal du 11/04/08)*

Nous nous sommes opposés aux subventions de la commune au budget de l'eau pour 3 raisons :

- Le budget de l'eau est excédentaire et permet de faire face à toutes ses dépenses ;
- Une telle subvention engendre un emprunt supplémentaire de 100 000 € sur le budget de la commune, ce qui est contraire à l'engagement de la municipalité de diminuer l'endettement ;
- Et surtout, les bénéficiaires du budget de l'eau ne sont pas toujours contribuables de notre commune : deux des plus gros consommateurs d'eau de la commune sont des entreprises qui ne sont pas contribuables.

**Les Arbreslois paient pour les autres.**

## UNE DÉMARCHÉ POLITIQUE SANS PERSPECTIVES

*(Conseils Municipaux des 30/05 et 27/06/08)*

Les projets d'aménagement de l'Arbresle sont contraires à une gestion professionnelle des équipements communaux. La municipalité agit selon le processus suivant : une idée surgit, un cabinet extérieur y réfléchit et en fait un projet technique qui devient alors un projet politique. A contrario, il nous semble que le «politique» doit définir, après concertation avec la population, des objectifs en fonction de la vision à long terme que nous avons de L'ARBRESLE.

**Revenons à une logique et confions au  
Conseil Municipal les orientations et projets.**

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CLOS LANDAR ET SON FINANCEMENT

En urbanisant en partie le parc du Clos Landar, le programme proposé ne serait pas conforme au vote unanime du Conseil Municipal de septembre 2005 : en y accueillant la M.J.C, ce projet priverait le centre ville d'une animation indispensable à son existence économique.

**Que devient le pôle attractif prévu en centre ville ?**  
(Médiathèque/MJC/Point Information Jeunesse)

L'ARBRESLE devra trouver une somme d'environ 3,5 Millions d'Euros. La municipalité actuelle estime que ce projet pourra faire l'objet d'attribution de subventions mais n'a, à ce jour, aucune idée de leurs montants. Par conséquent, aucun plan de financement ne peut être avancé. Restera-t-il à la charge de la commune 1,5 Millions ou 3 Millions ? La marge ne relève pas du détail. Avant d'engager les dépenses, ne serait-il pas plus raisonnable d'avoir connaissance du montant des sommes à financer ? *(Conseil Municipal du 30/05/08)*

**Aucun autre projet ne pourra voir le jour pendant de  
nombreuses années.**

## L'AUTOROUTE A89

*(Conseils Municipaux des 24/10 et 12/12/08)*

Notre proposition de motion en faveur de la poursuite des travaux de l'A89 a été présentée et votée à la presque unanimité au Conseil du 12 décembre 2008. Cette autoroute est étroitement liée et complémentaire à la future déviation de L'Arbresle tant escomptée.

## NOUVELLE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

*(Conseil Municipal du 12/09/08)*

Nous nous sommes associés à la municipalité afin de maintenir 2 collectes en centre ville au lieu d'une seule programmée au départ. Notre représentant à la CCPA a défendu cette proposition avec succès auprès de la commission «environnement».



# LES INONDATIONS À L'ARBRESLE : UNE FATALITÉ ?

Lors des dernières élections municipales, notre liste a été la seule à rappeler le risque encouru par les crues des rivières.

«ASSURONS LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS : Protégeons les riverains contre les risques d'inondations de la Turdine et de la Brévenne. Relance de la commission extra municipale «rivières». Mise en sécurité d'une partie de la rue Claude Terrasse subventionnée par le nouveau Contrat de Rivière. Relance des études pour l'amélioration de l'écoulement des crues ...» (Extrait de notre programme à consulter en intégralité sur notre site : [www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org))

## LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE RIVIÈRES

**L**  
**E**  
**D**  
**O**  
**S**  
**S**  
**I**  
**E**  
**R**  
1995-2001 : La municipalité dirigée par Jean CHEVALIER crée la commission extra-municipale «rivières». Celle-ci a eu en charge la réalisation de 7 études hydrauliques qui ont mis en évidence le problème du «verrou hydraulique» provoqué par le sous dimensionnement de la section d'écoulement du pont de la RN7 et la mise en charge probable, sous l'effet des embâcles, des passerelles de la Place Sapéon et de la Belle Meunière. De ces études ont également découlé des propositions concrètes de mise en sécurité de la rue Claude Terrasse et de la place Sapéon (voir article sur l'analyse des crues à l'Arbresle sur [www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org)).

2001-2008 : La nouvelle municipalité de gauche supprime la commission «rivières».

Lors du Conseil municipal du 12 décembre dernier, les élus de notre groupe ont amèrement regretté ne pas avoir été mieux informés des conséquences de la crue du 2 novembre dernier. En revanche, et par souci de l'intérêt général, notre groupe a accepté, en la personne de Jean-Louis MAHUET, d'assurer l'animation de la nouvelle commission extra municipale «rivières». Celle-ci sera opérationnelle courant janvier 2009.

## NON ! Les inondations à l'Arbresle ne sont pas une fatalité

Il faut, qu'ensemble, citoyens et élus,  
nous nous mobilisions pour sécuriser davantage encore nos rivières.

### QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION POUR AMÉLIORER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES

- Les études faites et arrêtées en 2001 sont-elles confortées ou remises en cause par les derniers événements ? Si elles sont remises en cause, tirons-en des conséquences : Quelles sont les incidences sur les documents d'urbanisme ?
- Le traitement de l'évènement a permis l'application du plan communal «inondation». Il paraît nécessaire d'en faire une évaluation précise pour en corriger les dysfonctionnements.
- La vallée de la Turdine en amont de L'Arbresle (emplacement actuel du stade) peut-elle être considérée et traitée comme une vraie zone d'expansion des inondations ? Dans ce cas, la digue de la Turdine perdure t'elle en l'état pour un écoulement habituel et ordinaire des eaux ou devient-elle une vraie digue de protection des zones bâties (aire des gens du voyage, bâtiments sportifs, salle Claude Terrasse) ?
- La protection des biens communaux et des habitants doit être renforcée dans les zones touchées. Les aménagements prévus par le contrat de rivières doivent être réalisés voire améliorés si nécessaire.
- Il est indispensable de mettre en place une réelle politique de captage et de rétention des eaux de pluie dans toutes les communes des deux bassins versants.
- Il est nécessaire de recenser tous les rejets directs en rivière et évaluer leur incidence sur l'aggravation des crues.

En conséquence, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être mis en chantier de toute urgence, sans attendre la publication du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). En effet, les décisions à prendre par la commune ne dépendent pas toutes de ce PPRI qui peut parfois avoir bon dos pour éviter de prendre certaines décisions difficiles.

*Si vous souhaitez plus d'informations techniques sur les inondations, vous pouvez vous adresser à :*

Jean Louis MAHUET, Conseiller Municipal, délégué au SYRIBT

[contact@larbresle-encommun.org](mailto:contact@larbresle-encommun.org)



# L'ASSOCIATION AU FIL DE L'ACTUALITÉ ...

## NOTRE PROJET D'UN TRANSPORT MULTIMODAL

### Un projet concret : notre PLAN "ARBUS" :

(notre programme des municipales 2008 à consulter sur [www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org))

- 4 lignes de bus
- des "microbus" électriques et à gaz
- une desserte de tout l'Arbresle,
- l'accès au tram-train.

Notre cité a besoin d'un projet concret pour réduire les problèmes de circulation, de stationnement, d'asphyxie de notre centre ville et de nos commerces : **Créons un réseau de bus avec les communes de l'agglomération.** Nous devons réfléchir et travailler tous ensemble pour mettre en place un vrai réseau pour supprimer en partie, ces problèmes récurrents.

**Ce projet doit être mené en concertation avec les communes environnantes, les Conseils Général et Régional.**

## DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ... ?

Nous avons interpellé les arbreslois sur le projet démesuré de la municipalité concernant l'aménagement du Clos Landar. Avec de nombreuses incertitudes techniques, quel sera le coût final (3,5 Millions d'Euros ?), le montant des subventions ? Pour quelles associations ?

Alors que la majorité municipale parle de démocratie de proximité, elle nous a sanctionnés en excluant les élus de l'opposition du jury de concours de maîtrise d'œuvre, ce qui revient à rejeter 52 % des Arbreslois qui n'ont pas voté pour la municipalité en place.

## RÉFLEXION AUTOUR DU STADE

En 25 ans, le stade de notre ville a été rénové 5 fois suite aux inondations. Devons-nous laisser cet équipement à son emplacement actuel, au risque de devoir assumer régulièrement des réfections ? Ou ne serait-il pas mieux d'étudier une véritable protection du stade contre les inondations ?

Son déplacement (ou une partie) engagerait une réflexion importante sur ce que nous voulons : tous les terrains doivent-ils être situés au même endroit ou répartis sur nos territoires pour mieux aménager la commune ? Ne devons-nous pas anticiper sur une intercommunalité plus forte ?

**L'action politique doit devenir prioritaire, notre ville doit changer.**

## QUELQUES INFORMATIONS RELATIVES AUX INONDATIONS :

- Le barrage de Joux est de type déversoir : il n'y a pas de vanne et donc aucun «lâcher» n'est possible.
- A l'heure actuelle, le Contrat de Rivières ne propose qu'un seul bassin écrêteur de crue sur la Turdine. Il se situerait sur la commune de Pontcharra sur Turdine. Ce bassin est notoirement insuffisant car il ne réduirait que de 30% le niveau de la crue centennale !
- 80% des berges sont privatives. La volonté politique des élus de la CCPA doit permettre de proposer «activement» aux riverains l'entretien de ces rives afin d'éviter les embâcles.

## TRIBUNE LIBRE à...

... JEAN CHEVALIER

### POUR LE BIEN DES ARBRESLOIS....

Et si le drame des inondations nous incitait à bouger les lignes dans notre conception des responsabilités communales ? Et s'il nous incitait à changer nos habitudes ? Pourquoi ne pas envisager une remise en cause de nos limites communales, une remise en cause de notre manière de travailler avec les autres ? Les inondations mettent à nouveau en évidence notre interdépendance et notre incapacité à répondre efficacement car nous sommes divisés en minuscules territoires communaux.

**Osons dépasser ce phénomène, osons perdre du pouvoir local ... POUR LE BIEN DES ARBRESLOIS**

-----  
*Il va de soi que chacun de nous est guidé par ses propres opinions. «L'Arbresle en Commun» et ses élus s'engagent à vous entendre et vous rencontrer pour que vos propositions soient prises en compte.*

**Ecrivez nous :**

**L'ARBRESLE EN COMMUN**

Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'ARBRESLE

[contact@larbresle-encommun.org](mailto:contact@larbresle-encommun.org)

## CONCOURS DE PÉTANQUE DU 5 SEPTEMBRE : RETOUR SUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ.

Le concours de pétanque organisé par notre association a été couronné de succès avec 22 doublettes inscrites. Convivialité et bonne humeur étaient présentes autour d'une buvette et d'un barbecue